

Rénovés et bien isolés

LOGEMENT → Version 4 pour Nanterre habitat plus, un dispositif qui permet d'alléger la facture de ses travaux.

Depuis 2001, Nanterre habitat plus aide les propriétaires et copropriétaires privés, notamment les plus modestes, à réaliser des travaux de rénovation de leur logement ou de leur immeuble. Ce dispositif a été reconduit le 1^{er} septembre dernier pour cinq ans, assorti de nouveautés. Ainsi, pour obtenir une aide financière, priorité est donnée à trois types d'interventions, correspondant à trois enjeux sociétaux importants: l'amélioration thermique conduisant à des économies d'énergie, la réhabilitation de l'habitat dégradé et l'adaptation des logements aux personnes âgées en perte d'autonomie. «Cela peut concerner le remplacement d'une baignoire par une douche, la mise aux normes d'un ascenseur, l'isolation de la toiture ou l'installation d'un système de ventilation», précise Chiara Gramaglia, architecte. L'aide aux propriétaires qui occupent leur logement est attribuée sous condition de ressources et repose sur un Fonds municipal d'intervention habitat (FIH) qui complète les autres subventions (Agence nationale de l'habitat, Conseil général, caisses de retraite).

Accompagnement global

Au-delà des conseils techniques et de l'aide financière, l'équipe de Nanterre habitat plus, composée de quatre personnes, dont une conseillère en économie sociale et familiale, dispense aussi un accompagnement plus général, notamment auprès des copropriétaires en difficulté. «Parfois, il n'y a pas de syndics

ou des syndics bénévoles peu formés. Nous les assistons dans la gestion de l'immeuble ou pour régler la question des impayés», indique Noémie Fitoussi, chef de projet.

Afin de mieux faire connaître le dispositif aux copropriétaires, un appel à candidatures pour la réalisation de travaux d'amélioration thermique sera lancé début décembre. Par ailleurs, des ateliers d'information seront mis en place en 2015.

ISABELLE FRUCHARD

INFOS+ Nanterre habitat plus,
101, avenue Jules-Quentin.
Permanence du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h.

Tél.: 01 55 17 19 68.

E-mail: nanterrehabitatplus@pact-habitat.org.

WWW nanterre.fr/cadre de vie/
logement-habitat/améliorer
son logement.

LE CHIFFRE

1 900 logements ont bénéficié de travaux de rénovation dans le cadre de Nanterre Habitat Plus depuis 2001.



PACT 75-9295

Dans le quartier du Plateau/Mont-Valérien, des travaux d'isolation thermique par l'extérieur ont été menés dans cette copropriété de 60 logements avec l'aide de Nanterre habitat plus. Ils vont permettre un gain énergétique d'environ 28 %.



CLAIRE MACEL

Une solution, régulation!

STATIONNEMENT → En 2015, la ville envisage d'étendre le stationnement réglementé. Un sujet sur lequel les Nanterriens étaient invités à se prononcer pendant les conseils de quartier de la rentrée.

Se garer en ville, et plus que jamais à Paris et en petite couronne, est devenu le problème numéro un des automobilistes. Face à ce que nombre d'entre eux qualifient de «prise de tête

quotidienne», certains ont trouvé la parade. Il y a les culottés qui se garent en double file (et tant pis pour les bouchons qu'ils occasionnent), les pressés qui font un stop – «J'en ai pour une